

LES OBJECTIFS DES SECTIONS ET DES CYCLES

A. LES SECTIONS

1. LA SECTION A, « FINALITÉ – ÉCOLE DE MUSIQUE »

La formation « à finalité » est destinée à ceux pour qui le passage à l'école de musique ou au conservatoire est une **finalité en soi** : est concernée la grande majorité des élèves qui au cours de un, deux ou trois cycles de formation ont le temps d'acquérir une expérience de l'expression artistique qui peut être déterminante dans la construction de leur personnalité.

La section « à finalité » regroupe les quatre cycles et récompenses suivants :

- Cycle Éveil
- Cycle 1 : diplôme du premier cycle
- Cycle 2 : diplôme de la première mention
- Cycle 3 : diplôme de la division moyenne

2. LA SECTION B, « INTENSITÉ – CONSERVATOIRE »

L'objectif de la section « intensité » porte sur les mêmes contenus que les 2^e et 3^e cycles de la section A, mais avec une **exigence qualitative et quantitative correspondant aux perspectives de l'enseignement supérieur**, en particulier la connaissance d'un large répertoire, individuel et collectif.

Cette section permet à l'élève de confirmer son orientation vers une **formation professionnelle ultérieure**, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il lui donne les moyens techniques et musicaux requis. L'accès à cette section se fait en cours des cycles 2 et 3 ou, exceptionnellement, après le diplôme de la division moyenne. Il est réservé aux élèves dont la compétence, dans la dominante choisie, a été vérifiée à l'issue d'épreuves sélectives. Un élève admis en section B peut, si ses objectifs ne correspondent plus à cette orientation, réintégrer les 2^e et 3^e cycles de la section A et y achever sa scolarité par le diplôme de la division moyenne.

La section « Intensité » regroupe les cycles et récompenses suivants :

- Cycle 2 : diplôme de la première mention
- Cycle 3 : diplôme du premier prix
- Cycle 4 : diplôme supérieur

3. LA SECTION C, « ADULTE »

La formation adulte est proposée aux élèves qui entrent à l'établissement d'enseignement artistique à **partir de 16 ans** : cette formation prend en considération d'une part, la maturité de l'adulte par rapport à celle de l'enfant et, d'autre part, d'éventuelles difficultés techniques (Feinmotorik) qui peuvent survenir après un certain âge. Tout au long des deux premiers cycles, l'adulte peut accéder au niveau musical qu'il souhaite atteindre et auquel il est capable de prétendre.

La section adulte regroupe les cycles et récompenses suivants :

- **Cycle 1** : diplôme du premier cycle, section adulte
- **Cycle 2** : diplôme du deuxième cycle, section adulte
- **Cycle 3** : sans récompense

4. LA SECTION T, « TEENZ »

Cette section est réservée aux **adolescents débutants**, c.à d. aux jeunes qui fréquentent les cours de l'enseignement secondaire (classique ou général) et qui n'avaient encore aucun contact avec l'enseignement musical dans leur jeunesse. L'accent principal est mis sur les musiques modernes, avec un cursus orienté vers la pratique musicale.

La section « TeenZ » propose deux options, «**TeenZ light**» et «**TeenZ complete**», d'une durée maximale de 4, voire de 7 ans. Les épreuves classiques sont remplacées par des représentations régulières. Pour les élèves qui désirent s'orienter vers les sections A ou B, des passerelles sont prévues.

B. LES CYCLES

1. LE CYCLE ÉVEIL

Le cycle éveil s'adresse aux **enfants âgés de 4 à 7 ans** (à partir du cycle 1.1 de l'école fondamentale). Il permet à l'élève d'acquérir une première expérience de l'expression artistique et prépare à une formation instrumentale ou vocale. Exceptionnellement, le cycle peut être le premier stade d'une formation instrumentale (éveil instrumental).

Les objectifs de ce cycle sont :

- **L'éveil des motivations, de la curiosité musicale** : faire naître par des activités ludiques, par le geste (mouvement) et la voix les facultés d'écoute, de mémorisation, de reproduction, d'invention.
- **L'initiation aux bases musicales** par une approche sensorielle et corporelle des différents éléments.
- **Un premier accès aux différents langages musicaux** à travers le jeu, le geste, la voix et les activités d'invention.

2. LE PREMIER CYCLE

L'ensemble des acquis de ce premier cycle constitue une **formation cohérente**. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Les objectifs de ce cycle sont :

- le **développement des motivations, de la curiosité musicale**, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.
- **l'acquisition de bases musicales saines** grâce à :
 - > un dosage harmonieux de l'oralité musicale (écoute, mémoire ...) et du maniement du langage écrit
 - > la mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle des différents éléments du langage musical avec le vocabulaire spécifique
 - > la diversité des répertoires abordés ; monodiques et polyphoniques, vocaux et instrumentaux.
- L'amorce de **savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs** : l'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres dans la pratique collective.
- Un **premier accès aux différents langages musicaux**, par l'écoute d'œuvres, l'étude des partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre approche du détail et perception globale.

3. LE DEUXIÈME CYCLE

Le deuxième cycle **prolonge et approfondit les acquis du premier cycle** dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale. Il permet à l'élève d'opter à tout moment pour une continuation de ses études en section « intensité - conservatoire », portant sur les mêmes contenus, mais avec une exigence qualitative et quantitative supérieure.

Les objectifs de ce cycle sont :

- **L'acquisition de méthodes de travail personnel**, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis.
- La réalisation d'une **première synthèse entre pratique et théorie**, entre approche sensible et bagage technique grâce à :
 - a) d'une part :
 - > la découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument
 - > la maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés alliant écoute, aisance corporelle, sens musical

- > la possibilité d'improviser suivant différentes approches (libres, suivant un style...)
- > l'exploitation des ressources de l'activité vocale monodique et polyphonique.

b) d'autre part :

- > l'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté
 - > l'affinement de la perception auditive (horizontale et verticale)
 - > la prise de conscience structurée des langages musicaux par la mise en place de démarches analytiques.
- La **préparation au « métier » de musicien** (amateur ou professionnel) par la pratique régulière de différentes formes de musique d'ensemble (orchestres, musique de chambre...) dans le cadre d'un département des pratiques collectives et/ou des départements consacrés aux divers genres musicaux (jazz, musiques traditionnelles...) ainsi que dans les classes elles-mêmes.

4. LE TROISIÈME CYCLE

Le troisième cycle **prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents**, dans le but d'une pratique autonome. Il permet à l'élève d'opter à quelque moment de son déroulement :

- > Soit pour l'**achèvement** de ses études en vue d'une pratique amateur de bon niveau (diplôme de la division moyenne)
- > Soit pour une **continuation** de ses études dans la section « intensité - conservatoire » en vue d'études supérieures le préparant aux métiers de musiciens (diplôme de premier prix).

Les objectifs de ce cycle sont :

- L'**approfondissement des techniques instrumentales ou vocales** permettant une interprétation convaincante
- La **maîtrise des bases de l'interprétation** selon les principaux styles
- Une **culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux** passés et contemporains
- La **capacité à expliquer** ses options d'interprétation.

4. LE QUATRIÈME CYCLE

Le quatrième cycle prolonge et approfondit les acquis du troisième cycle, section B, et constitue

- > d'une part: la **première étape d'études supérieures** qui s'achèvent dans un établissement d'enseignement universitaire à l'étranger
- > d'autre part: un **aboutissement d'études spécialisées et intenses** ; l'obtention du diplôme supérieur, délivré par le Ministre de la Culture et équivalent à une première année d'études supérieures, est une **condition pour pouvoir accéder à la profession d'enseignant**.

Les objectifs de ce cycle sont :

- Donner les **moyens techniques et musicaux nécessaires** à une formation professionnelle
- Donner une formation qui permet de **continuer les études supérieures** dans un établissement d'enseignement universitaire à l'étranger.

4. LE CYCLE OUVERT

Dès la sortie du 2^e cycle, un élève peut décider de suivre, hors cursus une **activité exigeant une présence hebdomadaire moins importante que celle requise par les cursus du 3^e cycle** proprement dit. Il est ainsi permis de ne pas renoncer à la pratique musicale, sans pour autant se fixer pour objectif l'obtention du diplôme de la division moyenne ou du premier prix.

Les activités sont organisées autour **d'ateliers de pratique collective**. Ces ateliers comportent les moyens de soutien nécessaires à leur action en matière de formation musicale générale et de formation instrumentale. Le nombre d'années d'études dans le cycle ouvert n'est pas fixé, mais varie en fonction des activités proposées et des disponibilités horaires du CMNord.